



**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Christèle MERCIER
Déléguée Territoriale



INSTITUT NATIONAL
DE L'ORIGINE ET DE
LA QUALITÉ

Dossier suivi par : SARRET Ambroise
Mél : a.sarret@inao.gouv.fr

A l'attention de Mme PERINET
Maire
1 place de la Mairie
74560 LA MURAZ

V/Réf :

N/Réf : CM/AS-25-305

**Objet : Modification n°1 du PLU
Commune de La Muraz**

Mâcon, le 8 juillet 2025

Madame Le Maire,

Par courrier daté du 7 mai 2025, vous avez bien voulu me faire parvenir, pour examen et avis, le projet de modification n°1 du PLU de la commune de La Muraz.

La commune de La Muraz est située dans les aires géographiques des Appellations d'Origine Protégées (AOP) "Abondance" et "Reblochon ou Reblochon de Savoie".

Elle appartient également aux aires de production des Indications Géographiques Protégées (IGP) "Emmental de Savoie", "Raclette de Savoie", "Tomme de Savoie", "Gruyère", "Pommes et Poires de Savoie" ainsi qu'à celle de l'Indication Géographique (IG) de boisson spiritueuse "Génépi des Alpes".

Une étude attentive du dossier amène l'INAO à faire les observations qui suivent :

Le projet de modification n°1 du PLU a pour objet:

- La création d'un sous-secteur Ua ;
- Des évolutions du règlement écrit sans incidence sur l'agriculture ;
- La mise à jour des bâtiments pouvant changer de destination ;
- La modification de l'OAP1, sans évolution de son emprise.

Les nouveaux bâtiments identifiés comme pouvant changer de destination se situent à proximité de bâtiments d'élevage et/ou présentent encore un usage agricole. L'INAO sera donc particulièrement vigilant à ce que ces projets ne nuisent pas à l'activité agricole lors du passage des dossiers devant la CDPENAF de Haute-Savoie.

Après étude du dossier, l'INAO ne s'oppose pas à ce projet, dans la mesure où celui-ci a une incidence limitée sur les AOP et IGP concernées.

Je vous prie de croire, Madame Le Maire, à l'expression de ma haute considération.

Pour la Directrice de l'INAO
et par délégation,
La Déléguée Territoriale,
Christèle MERCIER

Copie : DDT 74